

APAMAR

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CSE

(Comité Social et Economique)

EN DATE DU JEUDI 8 FEVRIER 2024

Etaient présents ou représentés :

Membres du CSE :

Madame DIDAT Delphine

Madame PIRET Aurore

Madame PLANEIX Sylvie

Madame DELAIR Brigitte

Madame COCHEUX Cécile

Madame ROY Florence

Madame BORGLEVENS Sandrine

Madame LE JONCOUR Emmanuelle

Monsieur PHELUT Fabien

Direction :

Monsieur BUTIN Franck

Madame GIOIOSA Mathilde (Responsable de service)

Monsieur ESPINASSE Dorian (ergonome)

Etaient absents ou excusés :

Madame MADELAINE Anne (Inspectrice du Travail)

Monsieur RENAUD Benoît (Préventeur Régional)

Madame SILINI Andy (Préventeur MSA)

Madame LONGOUR Hélène (Médecin Msa)

PARTIE SSCT

1°) Validation du procès verbal de la réunion du 14 décembre 2023

Les membres du CSE procèdent à la validation du Procès-Verbal du CSE du jeudi 14 décembre 2023.

Aucune observation particulière n'est présentée par les membres du CSE ou la Direction.

Le PV est donc adopté à l'unanimité des membres présents du CSE.

2°) Points sur les accidents de travail et les maladies professionnelles depuis la réunion du 14 décembre 2023 et bilan annuel

Monsieur ESPINASSE fait la synthèse des accidents survenus depuis la réunion du 14 décembre 2023, puis la synthèse annuelle.

A noter que désormais les accidents bénins (sans arrêt de travail, ni soins médicaux) sont pris en compte.

L'analyse des accidents du travail sur l'année 2023 est jointe en annexe 1.

3°) Bilan des vaccins antigrippaux

Cette année, la structure a procédé au remboursement du vaccin contre la grippe pour 28 salariés pour un montant de 348.09 €.

4°) Bilan des actions de prévention 2023

Le bilan des actions de prévention 2023 est joint en annexe 2.

5°) Plan de formation 2024 / Formations AFGSU

Le plan de formation pour 2024 est joint en annexe 3.

6°) Poursuite du projet de prévention en partenariat avec la MSA et APHOS

Le Diagnostic révèle 122 pistes d'actions pour APAMAR. Ces axes de travail seront à développer dans les 3 prochaines années.

La priorité est de sous sectoriser chaque secteur afin de diminuer la fatigue pour les salariés et réduire l'impact kilométrique. Puis, une fois réalisé, nous expérimenterons 3 équipes semi autonomes sur les antennes suivantes :

- Saint Sauves
- Clermont Ferrand
- La chapelle Agnon

Dans cette nouvelle dynamique reconnaissant l'expertise des salariés, il est tout aussi important de responsabiliser les équipes et notamment l'information, aux usagers ou famille des usagers, lorsque survient une absence imprévue.

Cette démarche permet d'assurer la sécurité et le bien-être des personnes dépendantes et de maintenir la qualité des services fournis.

Pour cela, il est demandé aux salariés de contacter directement les bénéficiaires ou leur famille en cas d'absence non prévue de l'intervenant sur 48 heures. Il est nécessaire de rappeler l'importance de cette action, car les intervenants contribuent à garantir la continuité et la qualité des services tout en renforçant la confiance et la relation de proximité avec les personnes accompagnées.

Voir la présentation du projet par le cabinet APHOS en annexe 4.

7°) Procédure punaises de lit

Le protocole est joint en annexe 5.

8°) Projet procédure mise bas de contention

Intervention de Dorian Espinasse pour la proposition de procédure.

La procédure est en cours de rédaction.

PARTIE CSE

1°) Validation du procès verbal du CSE exceptionnel du jeudi 9 novembre 2023

Les membres du CSE procèdent à la validation du Procès-Verbal de la réunion du CSE exceptionnel du jeudi 9 novembre 2023.

Aucune observation particulière n'est présentée par les membres du CSE ou la Direction.

Le PV est donc adopté à l'unanimité des membres présents du CSE.

2°) Points d'information ressources humaines

Effectif sur décembre 2023 :

Au 30 novembre 2023 : 301 salariés

Effectif sur janvier 2024 :

Au 31 décembre 2023 : 296 salariés

Le détail des entrées / sorties et les documents RH sont joints en annexe 6.

3°) Avenant 61 et hausse du SMIC au 1^{er} janvier 2024

L'avenant 61 signé le 6 octobre 2023 revalorise les coefficients des salariés classés en « employé » degré 1 des filières intervention et support.

Cet avenant majore les Degrés 1 échelons 1/2/3. Il est applicable au 1^{er} janvier 2024.

Le SMIC connaît une augmentation au 1^{er} janvier 2024 soit un montant à 11.65€/heure.

4°) Point sur les antennes de Clermont Ferrand et Vic le Comte

- Un déménagement est envisagé au printemps pour l'antenne de Clermont-Ferrand, probablement au mois de mai.

Madame DUMONTEIL, la nouvelle responsable de secteur Clermont Fd est en CDD à temps plein.

- L'antenne de Vic Le Comte poursuit son développement.

5°) Bilan financier CSE au 31/12/2023

Intervention de M. PHELUT Fabien, trésorier du CSE qui présente le bilan financier de l'année.

Voir le bilan financier pour 2023 en annexe 7.

6°) Budget prévisionnel du CSE 2024

Mme PIRET Aurore, trésorière adjointe, présente le budget prévisionnel du CSE pour 2024.

Voir le budget prévisionnel du CSE pour 2024 en annexe 8.

7°) Versement 1^{er} acompte et solde

Le mode de calcul du versement du 1^{er} acompte et le solde sont joints en annexe 9.

8°) Remboursement du montant de l'assurance responsabilité civile du CSE

Comme chaque année, APAMAR rembourse l'assurance responsabilité civile du CSE. La cotisation pour 2024 s'élève à 53.48 €.

9°) Retour Inspection du Travail

Suite à la visite de l'inspection du travail, voici les points à améliorer :

- Contrat de temps partiel : ajout d'une mention obligatoire ;
- Mise en place de la télégestion mobile pour les salariés CDD + Laser ;
- Durée quotidienne maximale du travail de 10 heures ;
- Durée maximale hebdomadaire du travail à temps partiel à 34.99 heures ;
- Réduction des interruptions d'activité.

Une réflexion est en cours pour la création de temps plein aide à domicile, afin de limiter l'impact de la durée maximale hebdomadaire de 34.99heures.

Si les administratifs des antennes enlèvent des heures ou quart d'heures, c'est pour répondre à la demande de l'inspection du travail et ainsi respecter la durée légale hebdomadaire.

10°) Questions diverses

Problématique du remboursement des indemnités journalières en cas d'arrêt maladie :

Les délais de remboursement sont souvent très longs.

Il est conseillé aux salariés de télécharger l'application de la MSA : Mon espace Privé, puis de créer son espace personnel.

Ceci afin de pouvoir télécharger rapidement les décomptes de l'assurance maladie afin de gagner du temps et les transmettre à l'employeur.

Assemblée générale :

L'assemblée générale aura lieu le 8 juin 2024, 1 représentant du CSE d'APAMAR a la possibilité d'y assister.

Question posée par les élus :

Serait il possible d'avoir des tickets restaurant ?

Au vu de l'actualité financière, ce sujet ne peut pas être étudié actuellement.
Ce n'est pas la priorité pour l'instant.

Le prochain CSE se tiendra le jeudi 4 Avril 2024 à 9h30.



La secrétaire du CSE

Emmanuelle LE JONCOUR